

Le LIEN

Novembre 2011

SOMMAIRE

- Résultats élections :
déchiffrement
- Elus locaux de la CGT
- Rejoignez-nous !
- Attention Mobilité !



PAR VOS VOTES, LE 20 OCTOBRE 2011, VOUS AVEZ FAIT DE LA CGT

- LA 1^{ère} ORGANISATION SYNDICALE AU SEIN DE LA NOUVELLE INSTANCE DE DIALOGUE SOCIAL COMMUNE AUX TROIS FONCTIONS PUBLIQUES (ÉTAT, SANTE ET TERRITORIALE).
- LA 1^{ère} ORGANISATION SYNDICALE AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
- LA 2^e ORGANISATION SYNDICALE AU COMITE TECHNIQUE DE RESEAU (agrégation des comités techniques locaux de la DGFIP)
- LA 1^{ère} ORGANISATION SYNDICALE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DE LA DDFIP 64

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Organisations syndicales	Comité Technique Ministériel		Comité Technique de Réseau	
	Nombre de voix	Résultat en %	Nombre de voix	Résultat en %
CGT	30.248	29,73 %	28.770	29,08 %
Solidaires Finances	23.411	23,01 %	32.608	32,96 %
FO	20.006	19,66 %	20.231	20,45 %
CFDT	12.421	12,21 %	11.059	11,18 %
FSU	5.100	5,01 %	-	-
CFTC	2.995	2,94 %	2.722	2,75 %
UNSA	2.995	2,94 %	1.810	1,83 %
CGC	2.454	2,41 %	256	0,26 %
Autres	2.124	2,09 %	1.474	1,50 %
TOTAL	101.754	100,00 %	98.930	100,00 %

Pour la première fois, le 20 octobre 2011, vous avez élu les représentants aux Comités Techniques (CT).

Ces nouveaux CT connaissent 2 évolutions très importantes :

- l'élargissement de leurs compétences (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, grandes orientations de la politique indemnitaire, insertion professionnelle, déroulement des carrières, formation professionnelle, organisation du travail, santé et sécurité au travail...)
- et la fin du paritarisme.

LA FIN DU PARITARISME

Jusqu'à présent, il y avait autant de représentants de l'administration que de représentants du personnel...

L'administration votant toujours d'une seule voix pour ses propositions, le vote était peu intéressant, l'administration l'emportant toujours.

Dans les CT issus des votes du 20 octobre, seuls les représentants du personnel prendront part au vote.

Seules les organisations syndicales (OS) disposant d'au moins un siège dans une instance de concertation seront habilitées à négocier avec l'autorité administrative.

En cas d'opposition unanime des syndicats à un texte, l'administration devra représenter son projet.

VALIDITE D'UN ACCORD

A partir de 2013, un accord sera valide s'il est signé par des syndicats représentant une base électorale de plus de 50 % des votants.

Cela signifie qu'un syndicat non représentatif ne pourra plus signer seul un accord sur un projet que rejette le plus grand nombre.

Mais une phase de transition est prévue jusqu'en 2013 : s'il est signé par un ou plusieurs syndicats représentants 20 % des voix, et en l'absence d'opposition d'une majorité (+ de 50 % des voix), l'accord sera valide.

Ainsi, la confiance que vous avez accordé à la CGT en votant massivement pour elle le 20 octobre lui donne le poids nécessaire pour défendre vos intérêts en toute circonstance.

Le choix des agents de placer la CGT en tête au CTM et au CTL DDFiP 64 constitue une réponse à la hauteur des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Ce résultat leur donne en effet des possibilités nouvelles de s'appuyer sur le syndicalisme de lutte et de propositions qu'entend incarner la CGT pour faire valoir leurs revendications.

Elle leur donne aussi l'assurance de disposer d'élus et de représentants qui œuvreront sans relâche en ce sens.

SUR LE DEPARTEMENT

Le 20 octobre 2011, vous avez répondu présents avec un taux de participation aux opérations de vote d'environ 90 %. Ainsi, les résultats qu'obtient la CGT (30 % des voix en A et 40 % sur les autres scrutins) nous donnent une réelle légitimité pour défendre vos intérêts et porter vos revendications.

MERCI A TOUS !

Organisations syndicales	Comité Technique Local		CAP n° 1 Cadres A		CAP n° 2 Cadres B		CAP n° 3 Cadres C	
	Nombre de voix	Résultat en %	Nombre de voix	Résultat en %	Nombre de voix	Résultat en %	Nombre de voix	Résultat en %
CGT	357	39,67 %	43	30,28%	142	39,89%	121	40,20 %
SNUI	228	25,33 %	35	24,65 %	96	26,97 %	78	25,91 %
FO	217	24,11 %	41	28,87 %	87	24,44 %	84	27,91 %
CFDT	98	10,89 %	23	16,20 %	31	8,70 %	18	5,98 %

VOS ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES 64

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Sur le département, la CGT obtient 4 sièges sur 10 en CTL (SNUI 3 sièges, FO 2 sièges, CFDT 1 siège).

Vos élus CGT sont :

Titulaires	Suppléants
Anne SEGUIER	Isabelle DEBEZE
Christian MANCHO	Alain PERRET
Eric JUMBOU	Catherine DESBONNET
Robert GOUSTANS	Aline HOURQUEIG-LABAT

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

► **Pour la CAPL n° 1 (Cadres A) :** Malgré un écart de 14 points entre le premier (la CGT) et le dernier (la CFDT), par le jeu des répartitions, chaque OS obtient 1 siège.

Vos élus CGT sont :

Titulaire	Suppléant
Anne SEGUIER	Jean-Marc DUMARTIN

► **Pour la CAPL n° 2 (Cadres B)** : 3 sièges pour la CGT, 2 pour le SNUI, 1 pour FO.

Vos élus CGT sont :

Grades	Titulaires	Suppléants
CP	Eric MANRY	Isabelle DEBEZE
Contr 1ère cl	Pierre NOUQUERET	Elian LARREY
Contr 2e cl	Carlos FILIATREAU	Renée MURAIL

► **Pour la CAPL n° 3 (Cadres C)** : 3 sièges pour la CGT, 2 pour FO, 1 pour le SNUI

Vos élus CGT sont :

Grades	Titulaires	Suppléants
AAP1	Joël BORTOLASO	Robert PONS
AAP2	Eric JUMBOU	Mouloud AMROUN
AA1	Stéphanie PATOU	Fabienne PRAT

Les élus prendront leurs fonctions à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 4 ans.



**La CGT FINANCES PUBLIQUES 64,
sa force, c'est VOUS !**

**REJOIGNEZ-NOUS :
SYNDIQUEZ-VOUS !**

POURQUOI SE SYNDIQUER ?



Le syndicat permet à chacun et à chacune d'**exprimer ses aspirations** et de les **faire aboutir par la force du tous ensemble**. Il permet de mieux **connaître ses droits**, de les **faire respecter**, d'en **conquérir de nouveaux**.

"**S'unir pour être plus fort**" ! Ce vieil adage se concrétise par la **mise en commun des efforts** pour faire progresser les convergences d'intérêts, en respectant les différences d'approche et de situation.

Notre force vient **du nombre et de l'unité**.

POURQUOI LA CGT ?

Parce que vous avez voté pour nous, parce que vous êtes nombreux à nous accorder votre confiance, parce que la CGT représente **une force difficilement contournable** et sur qui vous pouvez compter.

La CGT Finances Publiques est un réel atout aujourd'hui, pour résister aux mauvais coups, obtenir des succès, imposer des réformes de progrès. La CGT est disponible pour et avec vous.

Mais obtenir des résultats tangibles en matière d'avancées sociales, d'amélioration de conditions de vie au travail, nécessitent des moyens et plus de syndiqués CGT.

Et chacun peut participer à la construction de cette force syndicale indispensable pour gagner.

LA PLACE DU SYNDIQUÉ CGT

La CGT place le **syndiqué au centre de son dispositif interne**.

Chaque syndiqué CGT, là où il est, comme il est, peut **débattre, donner son point de vue et participer**, selon ses possibilités, aux décisions et à leur mise en œuvre.

Il a le droit à la formation, à l'information. Ainsi, notamment, chaque syndiqué **reçoit gratuitement un mensuel d'informations "ENSEMBLE"**.

Il a un lien privilégié avec les élus et militants de son syndicat.

Etre syndiqué, c'est ne plus être isolé. C'est devenir acteur dans sa vie au travail.

De plus, l'adhésion entraîne, de fait, l'adhésion à INDECOSA CGT, l'association de consommateurs de la CGT.

Les adhérents de la CGT bénéficient, avec leur cotisation, d'une assurance couvrant les

accidents survenant dans l'exercice de l'activité syndicale et ayant des incidences corporelles.

La CGT garantit la confidentialité des noms et coordonnées de ses adhérents.

Alors, n'hésitez plus... vous avez voté pour nous. Sautez le pas !

Donnez plus de poids au syndicalisme pour faire entendre encore plus fort votre voix en adhérant dès aujourd'hui à VOTRE syndicat.

	BULLETIN D'ADHESION		
	<i>A adresser à la secrétaire de la CGT Finances Publiques 64 – DDFiP 64 – 8, Place d'Espagne - PAU</i>		
	<i>NOM :</i>	<i>Prénom :</i>	
	<i>Date de naissance :</i>		
	<i>Catégorie :</i>	<i>Grade :</i>	<i>Echelon :</i>
	<i>Adresse administrative :</i>		
	<i>Date et signature</i>		

BREVE - BREVE - BREVE

LE "DICO" DES MÉTIERS DE L'ÉTAT EST ARRIVÉ !

Le ministère de la Fonction publique publie un dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'État. Un outil destiné aux responsables du personnel et qui vise à faciliter la mobilité des fonctionnaires d'un ministère à l'autre.

“Analyser un besoin”, “conduire le changement”, “mener une médiation”, “valider une solution”. Telles sont quelques-unes des compétences détaillées dans le nouveau “Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'État” – abrégé en “DICO” –, un outil destiné aux gestionnaires des ressources humaines comme aux fonctionnaires, que vient de publier la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'administration du ministère de la Fonction publique.

L'ambition de l'ouvrage n'est pas de remplacer, mais de compléter le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), qui offre les définitions des métiers des ministères, afin de faciliter les démarches de recrutement des administrations.

À l'heure des réorganisations menées tous azimuts, la DGAFP entend aider ainsi employeurs et agents à mener des carrières cohérentes sur le long terme.

Le dictionnaire décline en compétences très concrètes des tâches nouvelles, telles que la promotion de la diversité, de la parité ou de l'emploi des personnes handicapées, ou encore l'utilisation des technologies de l'information.

Faciliter les passerelles

Ce dictionnaire doit “*parfaire la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État*, espère Jean-François Verdier, le directeur général de l'administration et de la fonction publique, *pour optimiser l'allocation des ressources humaines, valoriser l'expérience et faciliter les passerelles entre les emplois au sein d'un même ministère, en interministériel, entre fonctions publiques, voire vers le secteur privé*”.

ATTENTION, LA LOI SUR LA MOBILITE SEMBLE AVOIR DE BEAUX JOURS DEVANT ELLE ...